

Règlement du concours « L'illustre recherche »

FAÉCUM

Ce concours est organisé par la FAÉCUM (Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal) située au 3200 Jean-Brillant, local B-1265, à Montréal (Québec), H3T 1N8.

1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer, le participant ou la participante doit fournir :

- Un texte de 500 mots vulgarisant sa recherche, adressé au grand public (pour une bande dessinée ou une vidéo).
- Un autre résumé court d'un maximum de 100 mots (pour une bande dessinée).
- Un extrait audio d'une durée de 2 à 3 minutes (pour une vidéo).

2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours se tiendra **du lundi 05 décembre 2016 au dimanche 15 janvier 2017 à minuit**.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, le participant ou la participante doit :

- Être membre de la FAÉCUM.
- Être âgé ou âgée d'au moins 18 ans.
- Avoir participé dans les limites du concours.
- Être joignable (par téléphone, par courriel ou en personne) entre le 1er février et le 1er mai 2017 pour assurer un suivi avec les bédéistes et/ou les animateurs ou animatrices.

Sont exclus de ce concours les employés et employées, les officiers et officières, les administrateurs et les administratrices de la FAÉCUM et les membres du jury de même que leur famille immédiate et les personnes vivant sous le même toit qu'eux.

4. RÈGLES DE PARTICIPATION

Pour la portion BD

Pour participer et obtenir une chance de gagner, le participant ou la participante doit avoir fourni un texte de 500 mots vulgarisant sa recherche ainsi qu'un résumé court d'un maximum de 100 mots, tous deux adressés au grand public.

Pour la portion vidéo

Pour participer et obtenir une chance de gagner, le participant ou la participante doit avoir fourni un texte de 500 mots vulgarisant sa recherche ainsi qu'un extrait audio d'une durée de 2 à 3 minutes, tous deux

adressés au grand public.

Limites du concours :

- Un participant ou une participante ne pourra gagner plus d'un prix.
- Limite de deux participations par personne : une pour la portion bande dessinée et une pour la portion vidéo.

5. MÉCANIQUE DU CONCOURS

Quatre (4) personnes gagnantes seront sélectionnées par un jury d'étudiantes et d'étudiants et de professeures et de professeurs à la toute fin du concours, soit trois (3) personnes gagnantes pour la bande dessinée et une (1) personne gagnante pour la vidéo¹.

La sélection aura lieu entre le 16 janvier 2017 et le 29 janvier 2017.

L'annonce des quatre (4) personnes gagnantes sera effectuée dans la semaine du 30 janvier au 3 février 2017.

Les chances d'être sélectionnée ou sélectionné pour gagner un prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la durée du concours ainsi que de leur validité et de leur qualité.

Les critères d'évaluation de la qualité seront :

- Les applications de la recherche : liens avec l'actualité, la société, la vie quotidienne, etc.
- L'accessibilité et la clarté du texte
- La capacité de vulgarisation
- L'intérêt suscité pour la recherche
- Le talent d'orateur ou d'oratrice (pour l'extrait audio) : clarté, assurance, rythme, fluidité et émotion.²

Aucun achat n'est requis pour participer.

6. PRIX

Les prix sont une planche de bande dessinée ou une vidéo animée de 2 à 3 minutes portant sur le sujet de la recherche des personnes gagnantes. Ils seront remis dans la semaine du 24 avril 2017.

Les personnes gagnantes s'engagent à ce que leur prix (bande dessinée ou vidéo) ne puisse être utilisé à des fins pécuniaires. Toute diffusion devra contenir le crédit de la FAÉCUM, du concours, de la personne gagnante et de l'auteur ou de l'auteure (bédéiste ou animateur ou animatrice).

Le prix comprend uniquement ce qui est spécifiquement décrit et aucune autre allocation n'est accordée. Les portions du prix mentionné ci-dessus ne peuvent pas être changées pour d'autres services ou activités et ne peuvent pas être créditées, remboursées ou remplacées si une ou plusieurs portions du prix ne sont

¹ Le nombre de personnes gagnantes pourrait changer selon le nombre et la qualité des candidatures reçues.

² La qualité audio de l'extrait audio ne sera pas évaluée. Les extraits gagnants seront professionnellement réenregistrés.

pas utilisées.

Le prix est non monnayable, non échangeable, non remboursable et non transférable.

7. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Une sélection des personnes gagnantes aura lieu au courant de la période indiquée précédemment aux bureaux de la FAÉCUM (3200 Jean-Brillant, local B-1265, à Montréal [Québec], H3T 1N8).

Les personnes gagnantes doivent répondre à toutes les conditions du concours. Si tel n'est pas le cas, une autre personne gagnante sera sélectionnée parmi toutes les autres inscriptions valides.

Les prix seront envoyés aux personnes gagnantes au maximum le 1^{er} mai 2017.

La personne gagnante sera avisée par courriel dans un délai d'un (1) jour ouvrable à partir du dévoilement des gagnants et des gagnantes par un employé ou une employée de la FAÉCUM. Si la personne gagnante ne réclame pas son prix avant le 17 février 2017, la FAÉCUM considérera qu'elle y renonce. Une autre personne gagnante sera alors déterminée, selon le même mode de fonctionnement.

8. SÉLECTION DES GAGNANTS ET GAGNANTES

- Suite à la sélection, les noms des personnes gagnantes seront publiés sur la page Facebook de la FAÉCUM.
- **Le participant ou la participante est responsable de s'informer du nom des personnes gagnantes.**

9. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée devra :

- Répondre aux critères d'admissibilité (énumérés au point 3).
- Avoir envoyé un message privé Facebook ou courriel à la FAÉCUM dans les **quatorze (14) jours** suivant la publication des gagnants et gagnantes, afin d'entreprendre les procédures de réclamation de prix.
- Répondre correctement à une question mathématique.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement de participation, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et une nouvelle sélection sera effectuée pour ce prix conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

Dans les jours suivants la confirmation de la personne gagnante, un employé ou une employée de la FAÉCUM lui demanderont de se présenter à leurs bureaux.

10. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le participant ou la participante consent avoir participé au projet de recherche vulgarisé et reconnaît ne pas enfreindre des droits de propriété intellectuelle sur le contenu présenté par celui-ci ou celle-ci dans le cadre du concours.

Le refus du prix par la personne gagnante libère la FAÉCUM de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de cette personne.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant ou d'une participante au concours entraîne automatiquement sa disqualification.

En participant, chaque personne admissible ainsi que les personnes gagnantes affirment :

- Avoir lu et accepté le présent règlement et s'y conformer.
- Accepter que son nom soit publié sur la page Facebook de la FAÉCUM si elle remporte un prix.
- Accepter la cueillette et l'utilisation par la FAÉCUM de renseignements personnels aux fins de ce concours.
- Accepter de signer un formulaire de déclaration et d'exonération si demandé.
- Permettre à la FAÉCUM d'utiliser son nom à des fins promotionnelles sans autre rémunération.
- Permettre à la FAÉCUM la diffusion non-exclusive du produit du concours basé sur leurs textes.

La FAÉCUM n'assume aucune responsabilité résultant des pertes, de retards, d'erreurs dans le numéro de téléphone ou l'adresse courriel, d'erreur d'impression, de mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, de bris de logiciel ou de matériel informatique, d'appels frauduleux ou de toute autre erreur.

La FAÉCUM n'encourra aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part des participants et des participantes au concours. La FAÉCUM se réserve le droit de rejeter toute participation incomplète ou comportant une erreur humaine ou mécanique et de procéder à la sélection d'une autre personne gagnante.

La FAÉCUM, les bédéistes, les animateurs et les animatrices n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant, mais non limitativement, grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Les renseignements personnels tels que nom, prénom, ville, numéro de téléphone, adresse courriel et âge seront recueillis uniquement à des fins d'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement de la personne gagnante ainsi que de la personne qui l'accompagne. En fournissant ces renseignements, la personne gagnante ainsi que la personne qui l'accompagne consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être signalé à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut-être signalé à la Régie uniquement en vue d'une intervention pour tenter de le régler.

La participation au concours suppose l'acceptation du présent règlement ainsi que tout autre règlement lié au concours. La FAÉCUM se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives et sans appel.